

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UN PROGRAMME IMMOBILIER AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION DE LA CESML

Ce document est à utiliser pour une demande de raccordement d'un lotissement à usage résidentiel ou d'un immeuble à usage résidentiel ou tertiaire. Il peut également s'appliquer dans le cadre de l'aménagement d'une superficie inférieure à 10000 m² dont la destination des lots est à vocation tertiaire ou PME / PMI.

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir par le demandeur d'un raccordement au Réseau Public de Distribution géré par la CESML.

Le dossier de demande de raccordement permet d'effectuer l'étude de raccordement et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Le dimensionnement des ouvrages électriques sera déterminé sur la base des éléments déclarés par le demandeur.

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Si, dans le cadre de votre projet, vous souhaitez raccorder une installation de production électrique en vue de revendre tout ou partie de l'électricité produite, vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une installation de production correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur www.cesml.com

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service technique de la CESML :

Téléphone : 04.67.66.67.87.

La proposition de raccordement (devis) qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toute modification de votre opération, afin de nous permettre de la prendre en considération.

A - Documents constitutifs d'une demande de raccordement

Les documents suivants sont **indispensables** à l'instruction de votre dossier :

- le présent document complété et signé par vos soins
- la copie de l'**Autorisation d'Urbanisme** accordée **en cours de validité**, le cas échéant le certificat de permis tacite ou de non-opposition dans le cas d'une déclaration préalable

Dans le cas d'un lotissement ou d'aménagement d'un terrain :

- un plan de situation (échelle 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) avec la localisation du projet
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/500^{ème} ou 1/1000^{ème}) comprenant :
 - la représentation des différentes parcelles avec leurs références et leurs superficies
 - le tracé des canalisations électriques projetées à l'intérieur du lotissement / du terrain
 - la position sur chaque parcelle des coffrets comprenant le coupe-circuit principal,
 - les emplacements des éventuels postes de transformation
 - dans le cas d'un lotissement avec construction, la limite du bâti de chaque parcelle sera représentée sur le plan

Dans le cas d'un immeuble :

- un plan de situation (échelle 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) avec la localisation du projet
 - la position du ou des coffrets comprenant le coupe-circuit principal collectif, des canalisations électriques projetées à l'intérieur de l'immeuble (liaison HTA de raccordement des postes HTA/BT, liaisons BT vers colonnes électriques, colonnes électriques, dérivations individuelles...),
 - l'emplacement des éventuels postes HTA/BT de distribution publique et poste de livraison HTA,
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème})
- un plan du découpage des différents lots par niveau avec leur puissance de dimensionnement

B - Intervenants du projet

Le Demandeur du raccordement

C'est le maître d'ouvrage du projet. Il est le destinataire de la proposition de raccordement, sauf s'il a mandaté un tiers habilité.

Raison sociale N° de SIRET			
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Téléphone		Mobile	
		Mail	
Secteur économique principal (Code NAF)			
Facturation électronique => Adresse électronique de la société			
Interlocuteur (Nom, Prénom)			
Adresse d'envoi de la proposition si différente de l'adresse ci-dessus N° et nom de la voie Code postal - Commune			

Tiers Habilité

Il s'agit d'un fournisseur d'électricité, d'un autre professionnel (installateur, bureau d'étude...).

Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ?

☐ Non

☐ Oui

Si oui, merci de renseigner les éléments suivants :

☐ Le tiers dispose d'une autorisation (elle permet au tiers d'exprimer la demande de raccordement auprès de la CESML, de prendre connaissance des informations relatives au raccordement objet de cette autorisation).

☐ Le tiers dispose d'un mandat (il permet d'habiller un tiers pour agir au nom et pour le compte du demandeur. Dans ce cas, l'interlocuteur de la CESML est le mandataire). Dans le cadre de ce mandat, pour la construction décrite dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité de ¹ :

☐ signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :

☐ Mandant

☐ Mandataire au nom et pour le compte du Mandant

☐ procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

Une copie du mandat ou de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement.

Personne ou société autorisée ou mandatée			
Le cas échéant, représenté par	M. ou Mme dûment habilité(e) à cet effet		
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		Mail	

¹ Cocher la ou les cases correspondant au périmètre du mandat

Prestataires du maître d'ouvrage

Maître d'œuvre, bureau d'étude, architecte, installateur-électricien...

Fonction du prestataire			
Raison Sociale			
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Nom de l'interlocuteur			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		Mail	

Fonction du prestataire			
Raison Sociale			
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Nom de l'interlocuteur			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		Mail	

Fonction du prestataire			
Raison Sociale			
N° et nom de la voie			
Code postal - Commune			
Nom de l'interlocuteur			
Téléphone		Mobile	
Télécopie		Mail	

C - Identification et localisation du projet

Nom du programme immobilier			
Localisation du programme (n° et nom de la voie)			
Code postal - Commune			
Opération située sur un SA ? (Secteur d'Aménagement)	☐ Oui ☐ Non Si oui, nom du SA :		
Opération située sur une ZAC ? (Zone d'Aménagement Concerté)	☐ Oui ☐ Non Si oui, nom de la ZAC :		
Une étude exploratoire a-t-elle déjà été réalisée pour ce projet ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, référence de l'étude : Date :		
Le terrain est-il situé dans le périmètre ayant fait l'objet d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, nom le nom du PUP :		

D - Description détaillée du projet

D1 - Nature du projet :

Précisez la nature de votre projet :

- ☐ Lotissement, aménagement d'un terrain
Précisez votre demande en remplissant le cadre D2
- ☐ Immeuble
Précisez votre demande en remplissant le cadre D3

D2 – Caractéristiques du lotissement / Aménagement d'un terrain :

À ne remplir que dans le cas d'un lotissement ou d'un aménagement de terrain

Superficie totale du terrain (y compris voiries, espaces verts...)	m ²
Surface Hors Œuvre Nette (SHON)	m ²
Nombre de lots nus	
Nombre de lots bâtis	
Nombre de place de parking	

Destination de votre projet :

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la **norme NF C14-100** définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par la CESML pour le calcul des canalisations.

- ☐ Usage résidentiel
Précisez votre demande en remplissant une (ou plusieurs²) fiche(s) D2-1 « Caractéristiques détaillées d'un lotissement à usage résidentiel »

Nombre de fiches D2-1 jointes en annexe :

Puissance de raccordement totale :	kVA
------------------------------------	-----

- ☐ Autres usages (tertiaire, industriel...)
Précisez votre demande en remplissant une (ou plusieurs) fiche(s) D2-2 « Caractéristiques de l'aménagement d'un terrain pour des usages autres que résidentiels »

Nombre de fiches D2-2 jointes en annexe :

Puissance de raccordement totale :	kVA
Dont Puissance pour les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) uniquement pour les bâtiments tertiaires, industriels, ERP, ensemble commercial ou cinéma :	kVA

L'EMPLACEMENT DES COMPTAGES :

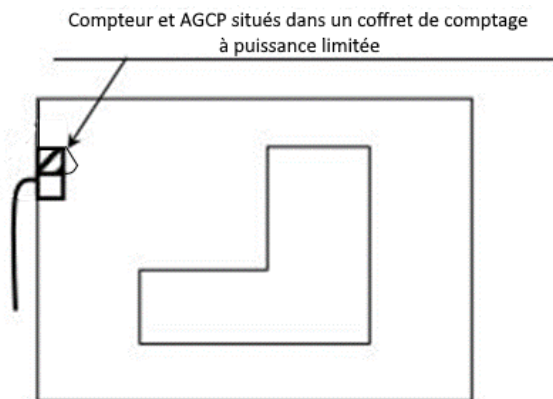
⇒ **Par défaut, les compteurs seront positionnés en limite de propriété de chaque lot (type 2 selon NF C14-100).**

- Cette méthode de raccordement, dite « **Offre 2 en 1** », permettra à l'utilisateur final de procéder à l'alimentation de son chantier directement sur le raccordement définitif. Il n'aura donc pas à solliciter la CESML pour la réalisation de la liaison entre la limite de propriété et l'intérieur de l'habitation.

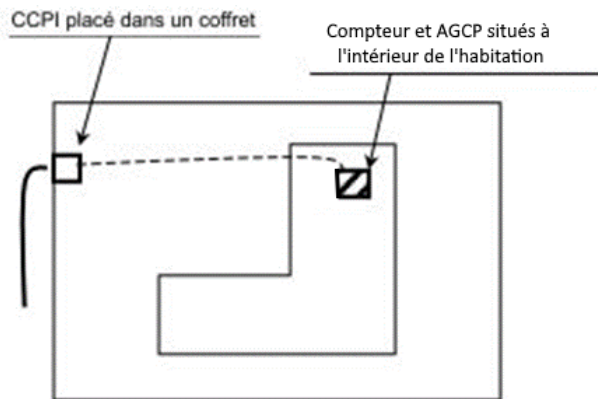
⇒ **Dans le cas où vous souhaitez que la CESML étudie la mise en place des comptages dans les habitations, il sera nécessaire de cocher ci-dessous le cas « Solution Comptage intérieur »**

- Les habitations situées à moins de 30 m de la limite du domaine public seront éligibles à un comptage intérieur. Toutefois, le chantier devra être alimenté par un coffret de chantier conforme aux normes NF C 14-100 et NF C 15-100. La CESML établira ensuite un devis de raccordement pour la réalisation de la dérivation individuelle (liaison entre la limite de propriété et l'emplacement intérieur du comptage).

☐ **Cas par défaut : « Offre 2 en 1 »**



☐ **Cas possible : Solution Comptage intérieur**



D3 – Caractéristiques de l'immeuble :

À ne remplir que dans le cas d'un immeuble

Superficie totale de l'immeuble (SHOB)	m ²
Surface Hors Œuvre Nette (SHON)	m ²
Nombre d'étages	
Nombre de cages d'escalier	
Nombre total de place de parking	
Nature de la construction	☐ Neuve ☐ Rénovation
Date souhaitée de mise en exploitation du raccordement de l'immeuble	

Destination de votre projet :

☐ **Usage résidentiel**

Précisez votre demande en remplissant une (ou plusieurs²) fiche(s) D3-1 « Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel »

Nombre de fiches D3-1 jointes en annexe :

Nombre de places de parking dédiées à l'usage résidentiel

☐ **autres usages (tertiaire, commerces, centres médicaux, bureaux...)**

Précisez votre demande en remplissant une (ou plusieurs) fiche(s) D3-2 « Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usages autres que résidentiel »

Nombre de fiches D3-2 jointes en annexe :

Nombre de places de parking dédiées à l'usage tertiaire

Nombre de places de parking ouvertes au public

*Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la norme **NF C14-100** définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par la CESML pour le calcul des canalisations.*

Puissance de raccordement totale :	kVA
Dont Puissance pour les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) :	kVA

D4 – Qualité de desserte :

Y a-t-il une sensibilité particulière en terme de qualité de l'alimentation électrique ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser le type de <i>process</i> :
Y a-t-il des besoins de sécurisation par liaisons de secours ou liaisons complémentaires (garantie contractuelle de reprise de l'alimentation en cas d'incident) ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, préciser le niveau de sécurisation souhaitée : ☐ Totale ☐ Partielle (taux%)

D5 – Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques :

Si le nombre de place de stationnement est inférieur à 10, est-il prévu l'alimentation d'au moins une borne de recharge de véhicules électriques ?	☐ Oui ☐ Non
--	---

E : Validation des informations

Fonction :
Date :

Signature :

F : Comment nous retourner vos documents ?

Par courrier : CESML 158 allée des Ecureuils - 34980 St GELY DU FESC

Par mail : technique@cesml.fr

ANNEXES

Fiche D2-1 : Caractéristiques détaillées d'un lotissement à usage résidentiel

Désignation du lotissement :

Fiche D2-1 n° /

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque parcelle, la norme NF C14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir.

Pour mener l'étude de raccordement du lotissement, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque parcelle est en monophasé. Si votre projet prévoit l'alimentation d'une parcelle en triphasé, le préciser dans la colonne P. Racc. parcelle.

N° de lot	Référence Parcelle ³	Surface (en m ²)	P. Racc. Parcelle	N° de lot	Référence Parcelle	Surface (en m ²)	P. Racc. Parcelle
Exemple		500	12 kVA				

Le tableau ci-après répertorie les points de raccordement à créer dans le lotissement résidentiel, autres que les logements, tels que l'éclairage d'un parking ou de la voirie, lorsque celui-ci n'est pas raccordé sur le réseau d'éclairage public de la commune, l'alimentation d'une pompe de relevage...

Chaque point de raccordement à créer doit être repéré sur le plan parcellaire fourni par vos soins.

Chaque point de raccordement sera équipé d'un compteur. Un point de raccordement peut regrouper plusieurs usages communs au lotissement.

Référence	Usage	Puissance de raccordement demandée	Monophasé	Triphasé
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

³ La référence de la parcelle doit correspondre à celle figurant sur le plan parcellaire fourni par vos soins

Fiche D3-1 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel (1/2)

Désignation de l'immeuble :	Fiche D3-1 n° /
------------------------------------	------------------------

Les logements résidentiels sont-ils équipés avec un chauffage et/ou une climatisation électriques ?	☐ Oui	☐ Non
---	------------------------------	------------------------------

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque lot, la norme NF C14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir.

Pour mener l'étude de raccordement de l'immeuble, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque lot résidentiel est monophasée. Si votre projet prévoit l'alimentation en triphasé d'un lot résidentiel, nous vous demandons de le préciser dans la colonne P. Racc. individuelle.

Le nombre de points de raccordement est à préciser par niveau et par cage d'escalier (Un tableau par cage d'escalier).

Si l'immeuble comporte plus de deux cages d'escalier, il vous suffit de remplir autant de fiches que nécessaire pour décrire la totalité de l'immeuble et renseigner le nombre de fiches effectivement remplies, à l'endroit réservé à cet effet dans le cadre D3.

Cage d'escalier n°:									
Niveau	Logements						Autres que logement (détailler les usages dans le tableau dédié ci-dessous)		Nombre de points de raccordement
	T1/T2 ou S ≤ 35 m²		T3/T5 ou 35 m² < S ≤ 100 m²		T6 ou plus ou S > 100 m²				
	Nombre	P. racc. individuelle	Nombre	P. racc. individuelle	Nombre	P. racc. individuelle	Nombre en monophasé	Nombre en triphasé	
Exemple	2	6 kVA	3	9 kVA	1	12 kVA	0	1	7

Détail des usages autres que résidentiel

Niveau	N° lot / Référence	Superficie SHON (en m ²)	Segment d'activité / Usage	Puissance de raccordement (kVA)	Chauffage / Climatisation électrique
Exemple	A01	100	Commerce	12 monophasé	☒
Exemple	A02	50	Services généraux	36 triphasé	☐
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐

Fiche D3-1 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel (2/2)

Cage d'escalier n°:									
Niveau	Logements						Autres que logement (détailler les usages dans le tableau dédié ci-dessous)		Nombre de points de raccordement
	T1/T2 ou S ≤ 35 m²		T3/T5 ou 35 m² < S ≤ 100 m²		T6 ou plus ou S > 100 m²		Nombre en monophasé	Nombre en triphasé	
	Nombre	P. racc. Individuelle	Nombre	P. racc. Individuelle	Nombre	P. racc. Individuelle			
Exemple	2	6 kVA	3	9 KVA	1	12 kVA	0	1	7
Totaux									

Détail des Usages autres que résidentiel

Niveau	N° lot / Référence	Superficie SHON (en m²)	Segment d'activité / Usage	Puissance de raccordement (kVA)	Chauffage / Climatisation électrique
Exemple	A01	100	Commerce	12 monophasé	☒
Exemple	A02	50	Services généraux	36 triphasé	☐
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐

